

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.o.411.619.0.

Notification
aux Etats parties aux Conventions de Genève
pour la protection des victimes de la guerre

REMISE DE COPIES CERTIFIEES CONFORMES

Le Département Politique Fédéral a l'honneur de remettre aux Gouvernements des Parties aux Conventions de Genève, en deux exemplaires, les textes certifiés conformes rédigés dans les langues anglaise, arabe, espagnole, française et russe* de

l'Acte final de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, signé à Genève le 10 juillet 1977,

comprenant, en annexe, les instruments suivants élaborés par la Conférence:

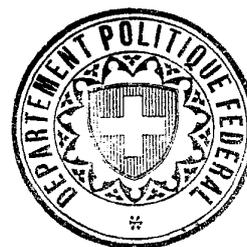
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II).

La présente notification est faite en application des articles 102 du Protocole I et 28 du Protocole II.

Les Protocoles I et II seront ouverts à la signature des Parties aux Conventions à Berne, le 12 décembre 1977, conformément aux articles 92 respectivement 20 desdits protocoles. Ils resteront ouverts à la signature durant une période de douze mois.

Berne, le 12 octobre 1977



Annexes: 5 copies certifiées conformes
en double exemplaire

* Le texte certifié conforme de l'Acte final et de ses annexes, rédigé en langue chinoise, sera transmis aux Parties dans le courant du mois de novembre.